



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2274

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Mission d'appui pour le développement de la mise en oeuvre des clauses d'exécution sociales dans les marchés du Grand Lyon 2014-2018 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Glatard

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2274**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Mission d'appui pour le développement de la mise en oeuvre des clauses d'exécution sociales dans les marchés du Grand Lyon 2014-2018 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte du marché

Par délibération du Conseil n° 2013-4340 du 16 décembre 2013, la Communauté urbaine de Lyon a autorisé la signature d'un marché public de services pour la mission d'appui pour le développement de la mise en oeuvre des clauses d'exécution sociales dans les marchés du Grand Lyon 2014-2018.

Ce marché a été notifié sous le n° 2013-686 le 8 janvier 2014 au groupement d'entreprises Sud Ouest Emploi / ALLIES / Uni-Est pour un montant minimum de 350 000 € HT sur 4 ans et sans montant maximum.

La mission d'appui aux clauses d'insertion permet aux :

- services de la Métropole de Lyon de bénéficier de préconisations sur la définition du nombre d'heures d'insertion à inscrire dans les marchés publics,
- entreprises attributaires de bénéficier d'un service d'accompagnement à leurs recrutements de personnes en insertion.

Le dispositif des clauses d'insertion nécessite un contrôle mensuel de la bonne exécution des objectifs d'emploi par les entreprises, ce qui permet d'évaluer le dispositif en continu et de s'assurer de la réalisation effective des recrutements : la mission d'appui rend ainsi des rapports d'évaluation semestriels.

La présente délibération concerne la passation d'un avenant au marché initial, d'une durée de 6 mois du 9 janvier 2018 au 8 juillet 2018 sans augmentation de montant.

II - Objectif de l'avenant

Pour l'ensemble des missions présentées ci-dessus, la Métropole a mandaté, en 2016, 118 838,03 € TTC. Le marché actuel permet une bonne qualité de suivi des clauses d'insertion avec un service aux entreprises rendu nécessaire.

L'année 2016 a ainsi permis de réaliser 155 937 heures d'insertion dans les marchés publics soit près de 100 équivalents temps plein (189 830 heures en comptabilisant les délégations de service public de l'eau et de la restauration collective des collèges) ayant bénéficié à 520 personnes recrutées.

Le maintien d'une bonne dynamique de développement des clauses d'insertion rend indispensable l'intervention de la mission d'appui pour évaluer au niveau opérationnel les volumes de travail en insertion dans les marchés publics.

La direction de l'insertion et de l'emploi intervient de son côté auprès des directions opérationnelles dans la définition de la stratégie des clauses, en ciblant notamment les achats intégrant une démarche d'insertion, mais n'intervient pas dans le contrôle de leur bonne exécution par les entreprises. Elle intervient aussi pour sensibiliser les personnels en charge des marchés publics sur les questions d'insertion professionnelle et créer une dynamique interne. La partie opérationnelle de rédaction des clauses d'insertion est de la compétence de la mission d'appui.

La prolongation de 6 mois du marché par avenant doit permettre la continuité de cette mission dans l'attente d'une révision globale du cadre d'intervention de la clause d'insertion dans la commande publique.

En effet, la Métropole souhaite travailler avec les autres acheteurs publics sur une commande renouvelée, plus lisible sur le territoire et plus efficace en termes d'insertion durable des personnes qui en sont bénéficiaires.

Ainsi, il sera proposé lors d'un prochain Conseil métropolitain un nouveau cadre d'intervention des chargés de mission d'appui aux clauses d'insertion à l'échelle du territoire métropolitain à compter de juillet 2018 permettant de répondre à ces objectifs.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2013-686 conclu avec le groupement d'entreprises Sud Ouest Emploi / ALLIES / Uni-Est pour la mission d'appui pour le développement de la mise en œuvre des clauses d'exécution sociales dans les marchés du Grand-Lyon 2014 - 2018 du 9 janvier 2018 au 8 juillet 2018.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2018 - compte 6228 - fonction 65 - opération n° 0P02O2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.